

Paris le, 15 octobre 2008

Cher Marc

Lors de votre prochain Conseil d'Administration de la S.H.F, je voudrais te demander de bien vouloir évoquer un sujet concernant les chevaux de cinq ans ...

Comme tu le sais, de plus en plus de cavaliers profitent des tournées hivernales (Portugal, Espagne ...) pour embrayer la saison, notamment avec des jeunes chevaux de cinq ans. Or, le règlement en vigueur, pénalise cette génération en les privant de Finale, s'ils concourent à l'Etranger même sans dépasser le quota de parcours autorisés. De plus, si j'ai bien compris, cela les pénaliserait aussi à 6 ans (?)

Cela ne nous semble pas juste dans la mesure où parallèlement de nombreux chevaux participent durant tout l'hiver à des concours d'entraînement, plus ou moins officiels en France et à l'Etranger (Moorsele -B- par exemple) sans être inquiétés ...

Tu as pu constater par toi-même de la qualité de ces concours (Comporta) et de l'excellent travail qu'il nous permet de faire. J'ajoute que ces épreuves sont bien souvent beaucoup plus faciles que chez nous.

Nous souhaiterions que vous autorisiez ces chevaux à courir à l'Etranger dans les épreuves exclusivement réservées à leurs catégorie d'âge et en respectant, bien sûre, le quota de parcours autorisés, sans qu'il ne soit pénalisés par une interdiction de Finale (sous réserve de leur qualification, bien entendu).

Pour exemple, un cheval courant 6 épreuves lors de ces participations à l'Etranger ne pourrait plus courir en France que le quota imparti moins ces 6.

Je te remercie de l'attention que tu porteras à ce souhait qui va dans le sens du travail et de la mise en valeur de notre production d'Elevage.

Ne laissons pas ce créneau aux seuls étrangers !

Bien à toi.

Hervé Godignon  
Vice-président de l'A.C.S.O.F.

*p/o. le secrétaire général*  
*Document sans signature, original signé, par voie postale*

Copie : Olivier Jouanneteau.